



Direction des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

**Toutes les entreprises d'au moins 11 salariés doivent avoir mis en place
leur Comité Social et Économique (CSE) avant le 1^{er} janvier 2020**

Prenez un temps d'avance pour faire du CSE un outil de dialogue et de performance !

La DIECCTE et l'ARACT

Vous invitent au

FORUM CSE

Le jeudi 19 septembre 2019

De 8h30 à 12h30

Au **CWTC**

Pointe de Jarry

Les points suivants seront abordés :

- **Qu'est-ce que le CSE : entreprises d'au moins 11 salariés, entreprises d'au moins 50 salariés?**
- **Comment le mettre en place : quand procéder aux élections, comment se déroule l'élection, qui peut être candidat, qui peut voter ?**
- **Qui compose le CSE ?**
- **Comment fonctionne-t-il : réunions, moyens, formations ?**
- **Quelles sont ses missions ?**
- **Quelles possibilités d'accompagnement pour les entreprises ?**

Témoignage d'une entreprise sur la création et la mise en œuvre de son CSE

[Merci de vous inscrire en cliquant ici : Forum CSE](#)

Ou en vous connectant sur le site internet de la DIECCTE : <http://guadeloupe.dieccte.gouv.fr>

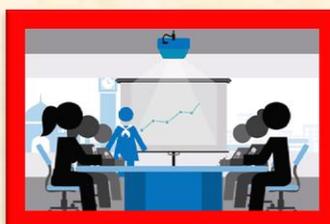
DIECCTE Guadeloupe

Rue des archives

Bisdary

97113 GOURBEYRE

<http://guadeloupe.dieccte.gouv.fr>



ARACT Guadeloupe

8-10 Les Jardins de Houelbourg

ZI de Jarry

97122 BAIE-MAHAUT

www.guadeloupe.aract.fr